



❗ ÇA NE M'ARRIVERA PAS

Une invalidité en milieu de travail est plus courante que les travailleurs canadiens ne le croient



45%
SONT D'AVIS QUE LES CAS D'INVALIDITÉ SONT RARES

MAIS



1 CANADIEN SUR 7 EST ACTUELLEMENT INVALIDE*

ET



1 sur 3
CONNAÎTRA UNE PÉRIODE D'INVALIDITÉ DE PLUS DE 90 JOURS AU COURS DE SA VIE ACTIVE*

LES TRAVAILLEURS CANADIENS SOUS-ESTIMENT GRANDEMENT LA PROBABILITÉ D'UNE INVALIDITÉ, SELON UN SONDAGE DE RBC ASSURANCES



96% DES CANADIENS CROIENT QU'UNE INVALIDITÉ PEUT SE PRODUIRE À TOUT MOMENT

POURTANT LES CANADIENS PENSENT QUE LEUR RISQUE D'INVALIDITÉ EST DE 7 %

COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS L'INVALIDITÉ ?



72 %
ESTIMENT QU'IL S'AGIT D'UN ACCIDENT AVEC BLESSURES



64 %
ESTIMENT QU'IL S'AGIT D'UN ACCIDENT EN MILIEU DE TRAVAIL



45 %
CONSIDÈRENT LA DÉPRESSION COMME UNE INVALIDITÉ



30 %
CONSIDÈRENT L'ANXIÉTÉ COMME UNE INVALIDITÉ



21 %
CONSIDÈRENT LE DIABÈTE COMME UNE INVALIDITÉ

MAIS, MOINS DE 10 % DES INVALIDITÉS SONT ATTRIBUABLES À DES ACCIDENTS



25 % S'ENTENDENT POUR DIRE QUE L'INVALIDITÉ EST LE FAIT D'UNE NÉGLIGENCE

Pourtant, la maladie mentale, le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies musculosquelettiques telles que l'arthrite causent plus d'invalidités que les accidents**

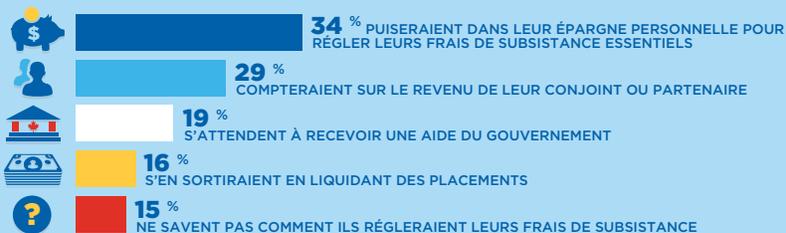
En réalité, ces maladies risquent **6 fois plus** de causer une invalidité que la négligence

LES TRAVAILLEURS CANADIENS SONT FINANCIÈREMENT MAL PRÉPARÉS À FAIRE FACE À UNE INVALIDITÉ



76 % pensent qu'une invalidité les empêchant de travailler pendant trois mois serait lourde de conséquences sur la situation financière de leur famille, en les contraignant à s'endetter ou à modifier leur plan de retraite.

ADVENANT UNE INCAPACITÉ DE TRAVAILLER EN RAISON D'UNE INVALIDITÉ



27 %

DES TRAVAILLEURS CANADIENS ONT DISCUTÉ EN FAMILLE DES RÉPERCUSSIONS D'UNE INVALIDITÉ



26 %

DES CANADIENS DISENT QU'ILS NE POURRAIENT PAS RÉUNIR 2 000 \$ EN UN MOIS SI UNE URGENCE SURVENAIT*



51 %

DES CANADIENS PENSENT QU'ILS SE TROUVERAIENT DANS UNE SITUATION FINANCIÈRE PRÉCAIRE SI LEUR PAIE ÉTAIT RETARDÉE NE SERAIT-CE QUE D'UNE SEMAINE*

VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Ai-je suffisamment mis d'argent de côté pour couvrir les frais de subsistance et les factures de soins de santé pendant la durée de mon invalidité ?
- Les prestations d'invalidité vous permettraient à vous et à votre famille de maintenir votre revenu comme si vous travailliez à temps plein.
- L'assurance invalidité coûte moins cher que vous ne le croyez. C'est en général de 1 à 3 % de votre revenu.
- Le meilleur moment pour souscrire une assurance invalidité, c'est avant qu'une blessure ou maladie survienne.

RBC Assurances a chargé Ipsos de sonder l'opinion des travailleurs canadiens sur des sujets tels que l'invalidité, l'invalidité en milieu de travail et l'assurance invalidité. Le sondage a été mené entre le 14 et le 18 juillet 2014. Au total, un échantillon de 1 000 travailleurs canadiens ont été sondés en ligne au moyen du panel Je-Dis d'Ipsos. La précision des sondages en ligne d'Ipsos est calculée au moyen d'un intervalle de crédibilité. Pour ce sondage, les résultats sont précis à +/- 3,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20, par rapport aux résultats que l'on aurait obtenus si tous les travailleurs canadiens avaient été sondés. * Statistique Canada, Table A des commissaires sur les statistiques d'invalidité. ** Organisation mondiale de la santé - disease and injury country estimates (estimations des maladies et blessures par pays) ; * Sondage annuel 2014 de L'Association canadienne de la paie

© / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.